



## RÉDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE

Le conseil municipal a voté l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin sur l'ensemble de la commune. Ce dispositif prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

### Pourquoi réduire l'éclairage public nocturne ?

4 impacts de la pollution lumineuse :

- La perte du ciel nocturne,
- Les gaspillages énergétiques,
- Les effets sur les écosystèmes,
- La santé et le confort des êtres humains.

La nécessité d'économiser l'énergie, de retrouver une vraie nuit, de protéger la biodiversité et de contribuer à maîtriser les deniers publics, sont autant de raisons de mettre en œuvre cette démarche qui se généralise dans des communes voisines avec des effets positifs.

« Lorsque l'on quitte une pièce de la maison, le premier réflexe consiste à éteindre la lumière. Alors, pourquoi laisser la lumière dans la rue à des heures où quasiment personne n'est à l'extérieur ? ».

Nous restons à votre écoute et vous remercions pour votre compréhension.



## TRANSPORTS EN COMMUN SAINT-CLAR DE RIVIÈRE - MURET GARE

Dés le 8 janvier 2018, le réseau de transport en commune évolue afin d'offrir de nouvelles solutions de mobilités. Plus besoin de réserver, l'ensemble des lignes de bus est accessible sans contraintes. Ces navettes correspondent au départ des trains qui vont à Toulouse.

La ligne de bus 312 TISSÉO assure désormais la liaison entre SAINT-CLAR DE RIVIÈRE et MURET (Gare) via LABASTIDETTE. Vous trouverez au dos les horaires de la ligne 312.

Pour plus d'information : [mon-tarif-tisseo.fr](http://mon-tarif-tisseo.fr) – Allo TISSEO au 05.61.41.70.70. – en mairie et avec à votre disposition le plan du réseau et les horaires.